

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

98	98	78
----	----	----

PRÉSENTS	62
POUVOIRS Suppléants	5
POUVOIRS Titulaires	11
ABSENTS	20

Vote Pour :	78
Vote Contre :	0
Abstention :	0

CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SÉANCE DU LUNDI 16 JUILLET 2018

Date de la Convocation

10 JUILLET 2018

Date d’Affichage

11 JUILLET 2018

L’an deux mille dix-huit le seize juillet à 18h00, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR,

**Présents :** Mesdames et Messieurs Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Michel BONNET, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno De BOISSESON, Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Alain GLADE, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Maryse GRIMARD, Max GUIPAUD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Patrick LAGASSE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NEEL, Ludvine PAYA, Christian PERO, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Michel BUFFEL à Marie GRANEL, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Richard MARTINEZ à Daniel MARCHESI

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Caroline BREUILLARD, Jean BATAILLOU à Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN à Michel TERRAL, Alain BREST à Paul SALVADOR, John DODDS à Marise ESCRIBE, Marie-Hélène HAMELLE à Gilles CROUZET, Alain LAPORTE à Annick PIEUX, Patrick MONTELS à Serge LAZARO, Serge ROUQUETTE à Michel BONNET, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ, François VERGNES à Pascal NEEL

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Dominique BOYER, Claire FITA, Claude GENIEY, Monique GUILLE, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Chantal LAFAGE, Jean-Paul LALANDE, Elisabeth LOYER, Jean-Marie NEGRE, Stéphanie NELATON, Georges PAULIN, Guy PEYRE, Guy PONS, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Jean-Pierre ROUSSEAU, Pierre VERDIER,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N°187\_2018

ACTES : 1.1.2

**OBJET DE LA DELIBERATION : 13- Attribution du marché « Fourniture et livraison de repas destinés aux élèves et adultes de l’école Las Peyras à Rabastens et du RPI Mézens-Roquemaure ainsi qu’au CLSH 123 Soleil à Rabastens et à l’ALSH de Roquemaure**

## Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution du marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide destinés aux élèves et adultes de l'école de Las Peyras à Rabastens et RPI Mézens-Roquemaure ainsi qu'au CLSH 1.2.3 SOLEIL à Rabastens, ainsi qu'à ALSH à Roquemaure lancé en procédure formalisée du 05/04/2018 au 24/05/2018.

La durée du marché est de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, renouvelable 1 fois pour la même durée.

Le marché à bon de commandes a fait l'objet de deux lots distincts.

**Lot 1 – Fourniture et livraison de repas destinés aux élèves et adultes de l'Ecole de Las Peyras et le CLSH 1.2.3. Soleil à Rabastens** : le nombre de repas prévisionnel pour la durée totale du marché est de 61 200 unités.

2 prestataires avaient candidaté : Ansamble – Occitanie Restauration.

**Lot 2 – Fourniture et livraison de repas destinés aux élèves et adultes du RPI Mézens Roquemaure et l'ALSH à Roquemaure** : le nombre de repas prévisionnel pour la durée du marché est de 14 600 unités.

2 prestataires avaient candidaté : Ansamble – Occitanie Restauration.

## Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relative aux marchés publics,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.3.4 compétence en matière scolaire et périscolaire,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 02 juillet 2018,

## Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, et **attribue** le marché ainsi qu'il suit :

- le lot 1 - **Fourniture et livraison de repas destinés aux élèves et adultes de l'Ecole de Las Peyras à Rabastens et le CLSH 1.2.3. Soleil à Rabastens** au prestataire :

ANSAMBLE – 101 boulevard de Suisse – BP 52106 – 31019 TOULOUSE

prix repas maternelle : 2,40 € HT

prix repas élémentaire : 2,50 € HT

prix repas adulte : 2,81 € HT

- le lot 2 - **Fourniture et livraison de repas destinés aux élèves et adultes du RPI Mézens Roquemaure et l'ALSH à Roquemaure** au prestataire :

ANSAMBLE – 101 boulevard de Suisse – BP 52106 – 31019 TOULOUSE

prix repas maternelle : 2,40 € HT

prix repas élémentaire : 2,50 € HT

prix repas adulte : 2,81 € HT

- **Autorise** le Président à signer tous documents afférents.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

**Le Président,**

Pour extrait conforme,  
Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Le Président,  
Paul SALVADOR**

